

Date de dépôt : 2 septembre 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Laurence Fehlmann Rielle, Françoise Schenk-Gottret, Marie-Françoise de Tassigny, Esther Alder, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Michèle Künzler, Janine Berberat, Loly Bolay, Marianne Grobet-Wellner, Jacqueline Pla, Salika Wenger, Anita Cuénod, Marie-Louise Thorel, Jeannine de Haller, Anne Mahrer, Jocelyne Haller, Ariane Wisard-Blum, Sylvia Leuenberger, Stéphanie Nussbaumer, Janine Hagmann, Morgane Gauthier et Stéphanie Ruegsegger pour que des noms de femmes illustres figurent désormais au frontispice des établissements d'enseignement et de formation de notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 mars 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance d'offrir des modèles de référence aux jeunes;*
- l'apport des femmes, illustres ou non, dans l'évolution de notre société; l'influence des femmes dans la reconnaissance de l'importance des droits humains;*
- la participation des femmes dans la recherche scientifique; la contribution des femmes au monde de la pensée littéraire;*
- la nécessité de représenter de façon plus juste l'humanité en rendant visible la place des femmes;*

invite le Conseil d'Etat

- à donner des noms de femmes aux cycles et collèges, ainsi qu'aux institutions dispensant l'enseignement et la formation.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conscient des lacunes de connaissance s'agissant des figures féminines illustres au sein de l'école publique genevoise, le Conseil d'Etat souscrit à la préoccupation des motionnaires. Le déficit dans la transmission de l'apport des femmes romandes au progrès et au patrimoine n'est pas sans conséquence, la contribution des femmes à la société est de ce fait minimisée, voire occultée. Les filles se trouvent ainsi privées d'une partie de leur mémoire collective. Ce déni conforte une tendance persistante de notre société à sous-évaluer les capacités intellectuelles des femmes, la valeur de leur travail et de leurs engagements pour le bien commun. Pour pallier cette situation, des progrès significatifs sont néanmoins intervenus dans ce domaine ces dernières années.

L'intégration rigoureuse et systématique dans les programmes scolaires d'une connaissance objective de l'histoire passée et récente sans exclure le genre féminin doit donc s'accompagner d'une visibilité accrue des femmes illustres dans l'espace public.

Dans cette optique, le Conseil d'Etat a pris des mesures et entend les poursuivre.

Dans l'enseignement postobligatoire regroupant les collèges, collèges et écoles de commerce, école de commerce et les écoles de culture générale, ainsi que les centres de formation professionnelle, 2 nouveaux établissements ont été récemment baptisés et les deux de noms de femmes. 5 établissements de formation générale sur 15 dans ce niveau d'enseignement portent ainsi désormais des noms de personnalités féminines. Le 22 avril 2009, la 3^e école de culture générale a été baptisée du nom d'Ella Maillart. Cette décision fait suite à l'inauguration le 3 octobre 2008 de l'école de commerce Aimée-Stitelmann. Précédemment, trois femmes figuraient déjà au frontispice d'un établissement: Emilie Gourd, Alice Rivaz et Mme de Staël.

Les centres de formation professionnelle sont regroupés depuis la rentrée scolaire 2007 en 7 pôles. Cette nouvelle organisation réunit les élèves qui s'engagent dans la même famille de métiers, de la formation initiale en 2 ans aux écoles supérieures. Chaque pôle porte le nom de sa famille de métier: Commerce, Nature et Environnement, Arts Appliqués par exemple.

Les cycles d'orientation comme les établissements de l'enseignement primaire portent le nom d'un lieu. Cette tradition apporte aux enfants et aux adolescents le sentiment important d'appartenance à un quartier, à une région. Les établissements de l'enseignement primaire sont dénommés par les communes et le Conseil d'Etat n'envisage pas de changer la pratique courante et jugée pertinente pour les cycles d'orientation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER